

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2018

FAIRCOOP SCRL - rue St. Nicolas 13 - B-6700 ARLON

BE0820-243-975

L'an deux mille dix-huit, le 14 avril 2018 à 10h30, s'ouvre l'assemblée générale des coopérateurs de la coopérative Faircoop SCRL à Libramont 'à **Espace Congress Center, Salle LEC4, 4eme étage, rue des Aubépines, 50**, sous la présidence de Monsieur Erwin Schöpges.

86 coopérateurs sont présents.

Ordre du jour

1. Émargement de la liste des présents et du livre des parts, vérification des mandats ;
2. Rapport moral présenté par le président, Schöpges Erwin ;
3. Rapport financier 2017 présenté par le directeur Schöpges Erwin et le comptable Weynand Herbert ;
4. Adoption des comptes et décharge à donner aux administrateurs ;
5. Election des membres du Conseil d'Administration, 1 membre est sortant et non rééligible : Thines Victor (Les membres qui désiraient se présenter au sein du conseil d'administration devaient faire parvenir une lettre de candidature au président avant le 24.03.2017)
6. Rapport moral présenté par Josiane André consommatrice au conseil d'administration ;
7. Résultat des élections ;
8. Perspectives futures et informations par le président ;

AG 14.04.2018

1. Signature de présence, des livres de parts et vérification des mandats ;
2. Rapport moral présenté par le président Schöpges Erwin ;
3. Rapport financier 2017 présenté par le directeur Schöpges Erwin et le comptable Weynand Herbert ;

4. L'assemblée, à l'unanimité :

- Approuve les comptes annuels de la société, avec un total de bilan de 5.732.367,48 EUR et un bénéfice net de 58.874,12 EUR.

- L'assemblée générale décide à l'unanimité l'affectation suivante :

Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	65.714,72 €
+ Bénéfice de l'exercice :	<u>58.874,12 €</u>
	124.588,84 €
- Dividendes des parts B	- 25.766,98 €
- Bonus non récurrent à l'employée	<u>- 1.205,05 €</u>
Bénéfice à reporter	97.616,81 €

- Accorde décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat lors de l'année écoulée.
- le dividende distribué aux parts de catégorie B sera de 25.766,98 EUR et sera payé sous forme de bons sur des produits de la marque Fairebel. Un bonus non récurrent de 1.205,05 EUR sera payé à l'employée.

5/7. L'assemblée vote un nouvel administrateur dans le conseil d'administration à l'unanimité.

-Willeme Michel, domicilié à 6680 Sainte Ode – rue arc en ciel 50

(N.N.62.02.22.121.50)

Son mandat expire lors l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021."

Rapport moral présenté par Josiane André consommatrice au conseil d'administration ;

8. Monsieur Schöpges présente les perspectives futures et les objectifs de développement ambitieux que se donne la coopérative FAIRCOOP.

L'assemblée générale est clôturée à 13 heures.

Schöpges Erwin

Hick Daniel